

D.2019.10.16.1.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

1 – 3ème LIGNE DE METRO ET CONNEXION LIGNE B

1.8 – Connexion Ligne B - Marché n° CLB 2019 13917 M à conclure avec SOCOTEC CONSTRUCTION pour la mission d'Organisme de Contrôle Technique Agréé (OCTA) de l'opération CLB – Autorisation de signer le marché

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.4 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait les ajustements de programme d'opération ainsi que le report de la mise en service à la fin 2025 sans modification de l'enveloppe globale de l'opération.

Le présent marché concerne une mission d'Organisme de Contrôle Technique Agréé (OCTA) réglementaire suivant les dispositions du décret 99-443 du 28 mai 1999 relatif aux cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique et la norme NFP 03-100 sur les constructions et équipements mis en œuvre dans le cadre de l'opération.

Le titulaire devra intervenir à la fois en phase conception et en phase de réalisation des travaux.

La durée globale du marché est estimée à 96 mois.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 24 juin 2019 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site tisseo.fr.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

Les offres reçues ont été ouvertes le 19 août 2019.

5 entreprises ont remis un pli dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- QUALICONSLT
- BUREAU ALPES CONTRÔLES
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
- APAVE SUD EUROPE SAS
- SOCOTEC CONSTRUCTION

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 24 septembre 2019, agréé les candidatures suivantes :

- QUALICONSLT
- BUREAU ALPES CONTRÔLES
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
- APAVE SUD EUROPE SAS
- SOCOTEC CONSTRUCTION

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 8 octobre 2019, attribué le marché à l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION pour un montant de 388 652 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2019 13917 M avec l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION.

.....

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

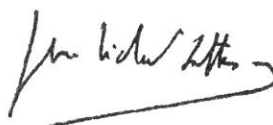
ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION, le marché CLB 2019 13917 M pour la mission d'Organisme de Contrôle Technique Agréé de l'opération Connexion Ligne B du métro, pour un montant de 388 652 € H.T

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191016-20191016-1-8D-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2019
Date de réception préfecture : 16/10/2019